



Commune de Jalhay

URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Benoît BOVY, domicilié Route du Lac de Warfa 26 à 4845 Sart.

Le terrain concerné est situé Route du Lac de Warfa, 26 à 4845 Sart et cadastré division 2, section C n°922K.

Le projet est de type : travaux de transformation/extension de l'habitation (régularisation) et présente les caractéristiques suivantes :

L'extension à réaliser, située en façade avant, se compose d'un nouvel hall d'entrée, d'une buanderie/arrière cuisine ainsi que d'une cave à vin. Un carport viendra également en prolongement au niveau du hall d'entrée.

La régularisation porte sur une seconde extension, sise perpendiculairement à la buanderie actuelle, composée d'un bureau privé, d'une zone de rangement et d'un WC, d'environ 35 m² d'emprise au sol, ainsi que sur une suite parentale et une salle de sport située au-dessus de ladite buanderie. Matériaux d'élévation projetés : bardage bois vertical noir et crépi noir.

Avis obligatoire, enquête publique en vertu de l'article D.IV.6 du CoDT : Un permis d'urbanisme ou un certificat d'urbanisme n° 2 peut être octroyé en dérogation au plan de secteur pour les constructions, les installations ou les bâtiments existants avant l'entrée en vigueur du plan de secteur ou qui ont été autorisés, dont l'affectation actuelle ou future ne correspond pas aux prescriptions du plan de secteur lorsqu'il s'agit d'actes et travaux de transformation, d'agrandissement, de reconstruction ainsi que d'une modification de destination et de la création de logement visées à l'article D.IV.4, alinéa 1er, 6° et 7°.

Conformément à l'art. D.I.16. § 1^{er}, les mesures particulières de publicité sont suspendues du 24 décembre au 1er janvier.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Jalhay, Service Urbanisme, Rue de la Fagne 46, 4845 Jalhay :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 ;
- Le jeudi **09/01/2025** de 17h à 20h00 ;

L'enquête publique est ouverte le 30 décembre 2024 et clôturée le 17 janvier 2025.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Jalhay, Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : service.urbanisme@jalhay.be ;
- remises au service de l'urbanisme dont les bureaux se trouvent Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay.

La lettre postale ou le courrier électronique portera la mention : **PURB/BC202400110/5267/2024**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu **le 17 janvier 2025** de 14h00 à 14h30 à Jalhay, Rue de la Fagne 46, salle du Collège.

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame Florine BASTIN dont le bureau se trouve à Jalhay, Rue de la Fagne 46, service urbanisme.

Fait à Jalhay, le 12/12/2024

Pour le Collège communal,

L'agent communal délégué

Urbanisme - Jalhay
Frédérique BRULS
Employé d'administration